



COMMUNE D'ORNY

Rue de la Cage 1

Tél. 021 866 60 60

Fax 021 866 60 82

e-mail commune@orny.ch

Aux utilisatrices sportives
de la salle communale
par courriel

Orny, le 13 août 2020

Mesdames,

La Municipalité a le plaisir de vous informer que la salle communale sera à nouveau disponible, dès le lundi 24 août 2020, pour votre activité sportive aux conditions cadres ci-après :

Les principes suivants doivent être respectés lors des entraînements :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans la salle, lors des discussions, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque ou d'installer une séparation appropriée (par exemple un plexiglas). Les contacts corporels sont seulement autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon ou désinfectant, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, la monitrice doit tenir des listes exhaustives et exactes de présence pour tous les entraînements.

5. Désigner une personne responsable

Chaque monitrice de l'activité sportive est chargée de veiller à ce que ces conditions soient respectées.

6. Prescriptions spécifiques

La monitrice est responsable de faire une inspection générale des locaux avant utilisation et de signaler s'il y a un problème. Après le cours, elle vérifie que tout est en ordre, y compris les WC. A ce propos, **seuls** les WC de gauche doivent être utilisés.

Après chaque utilisation, désinfecter systématiquement le matériel servi qui est ensuite entreposé sur la scène.

La Commune s'engage à nettoyer et désinfecter régulièrement les locaux, ceci sans augmentation du tarif horaire pour l'instant.

Si une personne présente des symptômes typiques du Covid-19, elle doit faire une auto-évaluation avec l'outil en ligne coronacheck et se faire tester dans un des centres dédiés.

Pour toute question concernant votre état de santé, appelez la Hotline santé 0800 316 800.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons de nous communiquer la date à laquelle vous allez reprendre votre activité sportive à commune@orny.ch.

Dans cette attente et en vous souhaitant une bonne reprise, recevez, Mesdames, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic M. Messeiller La Secrétaire E. Fonjallaz

